

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Date de convocation et d'affichage :**

04/11/2025

**Nombre de conseillers :****En exercice :** 7**Présents :** 4**Pouvoirs :** 1**Votants :** 5

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le dix-neuf novembres à dix-neuf heures trente,  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Chalange, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Maire.

Étaient présents : Mme AUCLAIR Catherine, M. LEBAS Patrice, M. RENAULT Yannick

Absents excusés : Mme Amandine LECHENE, MM. Sylvain CHRISTIAN, Régis LEGUILLOU.

Pouvoirs : Mme LECHENE Amandine a donné pouvoir à Mme AUCLAIR Catherine.

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

**DÉCISION 20251119-21****Objet : Participation destruction des nids de frelons asiatiques.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, a été sollicitée par un habitant de la commune pour une demande d'aide à la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété. Le Département n'accordant plus d'aide, Monsieur le Maire propose que la commune participe forfaitairement à la destruction des nids de frelons asiatiques sur notre territoire, compte tenu des méfaits de cette espèce invasive, à hauteur de 50€ sur présentation de la facture acquittée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de participer financièrement aux frais de destruction des nids pour un montant forfaitaire de 50€ sur présentation de la facture acquittée.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Rémy RILLET



Accusé de réception en préfecture  
061-216100826-20251119-20251119-21-DE  
Date de réception préfecture : 28/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.